



Objet : de l'arrêt de la pré-affectation

Madame la directrice de l'Administration Pénitentiaire,

Lors du CT SPIP qui s'est tenu les 16 et 17 Septembre 2015, vous avez acté devant nos élus nationaux, l'abandon de la pré-affectation pour les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation *dès la 20^e promotion*.

Pour les syndicats CGT insertion -probation locaux de la région Est, il s'agissait là de marquer une volonté forte de revenir à une formation de qualité pour les nouveaux professionnels.

Lors d'une motion rédigée en Mars 2015, nous exprimions déjà notre exaspération et notre inquiétude devant une formation au rabais, le remplacement de postes titulaires par des stagiaires sur les terrains (comptant d'ailleurs comme des titulaires dans les tableaux des services RH de nos DISP), l'épuisement des titulaires sur qui la charge de la formation repose depuis 2008, car il s'agit toujours des mêmes services. En effet, la pré affectation ne fait que mettre en exergue la réalité des SPIP en France, sur laquelle nous alertons régulièrement depuis 2008 : *l'indigence des services en matière de ressources humaines et de moyens*.

En outre nous nous interrogeons sur *le fossé qui se creuse entre l'ENAP et les terrains* dans l'accompagnement et la supervision de ces nouveaux professionnels. Lors de difficultés rencontrées, l'ENAP ne s'est jamais déplacée. Et même lorsque la DISP intervient pour soutenir tant les nouveaux professionnels que les cadres et les tuteurs, aucun échange n'a lieu entre ENAP et terrain ou ENAP et DISP, pour envisager les meilleures solutions. Cette absence de communication est incompréhensible pour les acteurs de terrain et les nouveaux professionnels.

Enfin l'actualité brûlante dans notre région nous pousse à sonner l'alarme concernant les conséquences désastreuses de la pré-affectation dans la plus grande indifférence de notre hiérarchie qui se satisfait pleinement de la situation et pour qui les SPIP ont un bon taux de couverture sans prendre en compte les réalités :

- Le SPIP d'Ecrouves où un seul titulaire et quatre stagiaires pré-affectés prennent en charge 280 détenus. Comment peut-on parler de formation dans ces conditions ?
- L'antenne de Sarreguemines où la moitié du service est composée de pré-affectés et l'autre moitié comporte deux jeunes titulaires ayant terminé leur formation en juillet 2015. Avec plus de 800 mesures en charge en milieu ouvert, des permanences délocalisées et une centaine de détenus en maison d'arrêt, **la situation est critique**.
- Que dire encore du site de Mulhouse où les stagiaires pré-affectés suivent déjà 60 personnes, alors qu'ils ont commencé leur deuxième année depuis trois mois et que cet effectif devrait être celui de fin de formation ?

Nous dénonçons ces conditions de formation qui ne permettent pas aux nouveaux professionnels d'apprendre de *manière progressive et diversifiée* et qui épuisent les services qui forment en continu depuis le début de la pré-affectation.

Notre organisation se bat depuis 8 ans contre ce système de formation basé sur la pré affectation car les postes de titulaires sont occupés par des stagiaires non encore totalement formés et présents en alternance ! Non seulement cette situation repose sur des personnels en apprentissage chargés de pallier les difficultés des services, mais en plus elle déstabilise les services de toute la région Alsace - Lorraine.

Par ailleurs les personnels d'insertion et de probation sont convaincus de la nécessité d'une formation de qualité en alternance pendant 2 ans car elle constitue le socle de notre profession ; elle forge notre identité professionnelle et la conception de nos missions, elle assoit notre positionnement professionnel.

Nous vous demandons Madame la directrice de respecter la parole donnée aux élus du CT SPIP et de mettre un terme à la pré-affectation des CPIP, dévastatrice tant pour les jeunes que les anciens professionnels.

Les agents des SPIP sont satisfaits que leurs problématiques soient étudiées dans une instance nationale dédiée, encore faut-il que les décisions qui y sont prises soient suivies d'effet.

La coordination régionale CGT SPIP Est Strasbourg